

Dynamiques associatives

LE MAGAZINE DU DLA

**POUR VOUS AIDER À MIEUX
VIVRE VOTRE ASSOCIATION**

DLA

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) accompagne les associations et autres structures d'utilité sociale dans le développement de leurs activités et dans la pérennisation de leurs emplois

**TRIBUNE
CRAJEP Basse-Normandie**

page 2

**PORTRAIT
Musique Expérience**

page 3

zoom sur...

le service civique

page 8

L'exemple de l'association Rejouets

En bref...

VOTRE COMPTE ASSOCIATION, LES DEMARCHES EN LIGNE • LE CYCLE DE RENCONTRES « CULTURE ET FINANCEMENT » • LA REGION, AUTORITE DE GESTION DES FONDS STRUCTURELS



Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) de Basse-Normandie

■ Qu'est-ce que le CRAJEP ?

Une coordination volontaire d'associations, d'unions, de fédérations et de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire en Basse-Normandie, qui représentent 800 structures d'accueil, 2 000 bénévoles, 122 000 adhérents, 300 000 usagers, 5 000 salariés. Créé en 1996, le CRAJEP porte une parole politique humaniste et de progrès social qui inscrit les personnes, et plus particulièrement les jeunes, au cœur de son projet, considérant que **la jeunesse n'est pas un problème mais qu'elle est une ressource**. Le CRAJEP est membre du CNAJEP au niveau national et administrateur du Mouvement Associatif de Basse Normandie.

■ Quels sont les enjeux auxquels doivent faire face les associations d'éducation populaire ?

Les enjeux sont multiples. Ils peuvent concerner la vie de nos associations en matière d'engagement, en particulier celui des jeunes et le renouvellement des bénévoles dans les instances statutaires ; la recherche de financements, notamment sous forme de subvention pour « échapper » aux marchés qui mettent les associations dans des situations de concurrence entre elles ...

Ils concernent aussi notre champ spécifique d'action, la jeunesse et l'éducation populaire : faire vivre le « Plan Priorité Jeunesse » ; favoriser la création d'une structure régionale de concertation entre tous les acteurs de la jeunesse ...

■ Quel soutien peut apporter le CRAJEP aux membres de son réseau ?

Le comité régional valorise et promeut les actions de ses adhérents et contribue à la mise en œuvre d'une politique globale de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Il est l'interlocuteur de l'État en région et des collectivités territoriales pour traiter tout sujet concernant la jeunesse.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du CRAJEP de Basse-Normandie : AROEVEN, CEMEA, EEDF, Familles Rurales, FFMJC, Francas, Ligue de l'Enseignement, MRJC, Musique Expérience, Planète Sciences, RMJCN, UFCV, UNCMT, URHAJ, URJPA, URPEP.



CONTACT

- CRAJEP de Basse Normandie, 7 bis rue Neuve Bourg l'Abbé,
- 14000 CAEN, Tél. : 02 31 94 23 57, crajepbn@gmail.com

Musique Expérience

Relais culturel régional, un dispositif ambitieux



Crédit : studio@musique_experience_RCR

Grâce aux relais culturels régionaux, la région Basse-Normandie a mis en place depuis 2010 un dispositif fort pour améliorer le maillage culturel territorial. Au nombre de cinq, ces lieux sont consacrés à la création artistique, à la professionnalisation des artistes et à la diffusion culturelle.

Lors de sa création en 1978, Musique Expérience était une école de musique itinérante. Depuis, le projet associatif a largement évolué vers un lieu de ressources culturelles et techniques. Mais les objectifs sont toujours d'encourager l'expression des individus en privilégiant les outils artistiques, de lutter contre l'isolement des personnes en organisant des événements et de concourir à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural.

Aujourd'hui, avec un budget d'environ 1,3 million d'euros, 20 salariés à plein temps, l'association rayonne largement sur la région. Devenue le relais culturel du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel en 2011, elle propose des résidences artistiques principalement consacrées à la musique et aux arts vivants.

Un accompagnement adapté

Ce dispositif de « Relais Culturels Régionaux » unique en France, vise à faire en sorte que la culture ait les moyens d'aller à la rencontre de tous les publics, y compris en milieu rural et que les artistes puissent bénéficier de nouveaux espaces de travail. Chaque relais défend plusieurs disciplines : danse, cirque et littérature à Argentan (61), musique et spectacle vivant à Ducey (50), danse, livre et lecture à Falaise (14), arts plastiques et danse à Flers (61) et, enfin, théâtre, arts plastiques et écriture contemporaine à Tessy-sur-Vire (50).

Ce sont à la fois des lieux de résidence d'artistes, de circulation des œuvres et de ressources culturelles et techniques.

En tant que porteur de ce dispositif, Musique expérience apporte son soutien auprès des artistes, « par de l'accueil en résidence de création pour une étape de travail, assez courte, généralement comprise entre trois et cinq jours, par de la diffusion auprès du milieu professionnel local et par de la médiation vers le grand public » explique Pascal Prieur, directeur de l'association. Les artistes peuvent bénéficier d'une salle équipée mais également de l'aide de deux professionnels (un technicien et un metteur en scène), de temps de travail rémunéré pour leur résidence, d'un hébergement, de la possibilité de faire une tournée dans la région.

Les artistes retenus sont en phase de création, ont besoin de soutien technique, portent un projet artistique à dominante musicale et sont en voie de professionnalisation. Aujourd'hui, une vingtaine de groupes est accueillie annuellement en résidence à Ducey.

Le relais culturel permet l'émergence de nouveaux talents et favorise la rencontre entre les artistes résidents, le grand public et les professionnels, grâce à des ateliers, des répétitions publiques, etc. C'est aussi un lieu favorable à la professionnalisation des artistes. Selon leurs besoins, ils peuvent avoir accès à des formations technique ou administrative.

Un appui local, des actions au service du territoire

Le budget affecté au relais culturel régional est de 169 000 euros provenant principalement de la région Basse-Normandie, mais aussi du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel et du département de la Manche. Il couvre pour moitié les frais d'accueil liés aux artistes et pour moitié les frais de fonctionnement du relais culturel. Les artistes accompagnés sont en priorité originaires de la région ou ont un lien avec le territoire.

À côté de ses actions relatives au relais culturel, l'association Musique Expérience est un lieu plein de ressources. « Une association peut nous contacter pour la formation d'un(e) de ses salariés, pour que nous assumions la prise en charge des formalités liées à l'embauche d'artistes (en tant que Tiers de confiance URSSAF), pour un accompagnement particulier sur un projet artistique ou pour postuler pour une résidence de création », indique Pascal Prieur.

En sus de l'animation artistique et culturelle, la formation aux métiers de l'animation, le secteur enfance et l'espace public numérique représentent les autres composantes du projet de l'association. « Très différents, ces secteurs d'activités sont néanmoins complémentaires et nos domaines d'interventions se sont étoffés avec les besoins du territoire, nos expériences et savoir-faire. »

Votre compte association, les démarches en ligne

« Votre compte Association » est un service de déclaration en ligne, conçu pour simplifier les démarches administratives des dirigeants associatifs.

Après avoir créé son espace personnalisé et téléchargé les documents nécessaires (statuts, procès-verbaux ...), il suffit de se laisser guider pour enregistrer la création, la modification ou la dissolution de votre association. Démarches faites en 30 minutes, suivi du dossier en ligne accessible 24h/24h, limitation des déplacements et des impressions sont autant d'atouts liés à l'utilisation de ces services. D'autant que ces déclarations sont prises en compte par l'Administration au même titre que les démarches faites sur place, les documents sont stockés en toute sécurité et les démarches 100% en ligne permettent un traitement administratif accéléré des demandes. Sans oublier que « Votre compte Association » vous permet d'effectuer bien d'autres démarches : demande de subventions auprès des collectivités territoriales partenaires, consultation des annonces publiées au journal officiel Associations, demande d'immatriculation au répertoire Sirene ...

En Basse-Normandie, « Votre compte Association » permet de soumettre une demande de soutien financier auprès de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DRJSCS) dans le cadre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et du Comité national du développement du sport (CNDS).

Lien : <https://compteasso.service-public.fr>

www.dlabn.org, le site d'info du DLA en Basse-Normandie

Vous souhaitez vous informer sur le fonctionnement du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) en Basse-Normandie, repérer vos interlocuteurs, retrouver des témoignages d'associations déjà accompagnées ... le site www.dlabn.org met à votre disposition ces informations et bien d'autres encore pour vous aider à mieux vivre votre association : les réseaux et points d'appui à la vie associative, les différents types de financements, des ressources thématiques...

En 2015, le Mois de l'ESS devient normand !



Vous faites quoi en novembre ? Et si vous participiez au Mois de l'économie sociale et solidaire (ESS) ! Profitez de cet événement régional coordonné par la CRESS pour valoriser votre activité et vos projets. Vous pouvez pour cela organiser ou co-organiser une manifestation, ou afficher votre appartenance à l'ESS grâce aux outils de communication mis à votre disposition (en les commandant auprès de la CRESS). N'hésitez pas à inscrire vos projets, même s'ils ne sont pas complètement finalisés : vous pourrez toujours compléter ou modifier le contenu de votre présentation. Inscriptions jusqu'au 15 septembre.

Contactez-nous pour échanger sur ces sujets et vous mettre en relation avec d'autres acteurs : CRESS Basse-Normandie- Muriel MAURICE-JUHASZ info@cress-bn.org - 02 31 06 09 23

A savoir

Les autres relais culturels

- Argentan** : Quai des arts www.quaidesarts.fr
- Falaise** : Association Chorège / Médiathèque de Falaise www.mediathèque-cdcfalaise.fr
- Flers** : 2Angles www.2angles.org
- Tessy-sur-Vire** : Usine Utopik www.usine-utopik.com



CONTACT

- Musique Expérience
- BP 16, 23 rue du couvent, 50220 Ducey
- 02 33 48 19 44 – contact@musique-experience.net
- www.musique-experience.net

Le cycle de rencontres « Culture et financement »



Suite aux trois journées de rencontres et de débats « Culture et économie sociale et solidaire, les enjeux de la coopération », la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire organise en 2015 un cycle de petits-déjeuners sur la thématique des financements accessibles au secteur culturel.

Suite aux deux premiers rendez-vous qui ont été l'occasion d'évoquer « le mécénat », en présence du Marchepied et de la Fondation Mécènes Caen-Normandie, et « les prêts éthiques et solidaires », en présence de Basse-Normandie Active, la NEF et la Compagnie Habaquq, se tiendront de nouvelles rencontres pour évoquer les fonds européens, les fonds de dotation et les fonds de garantie, le crowdfunding ...

Contact : Genièvre François, 02.31.06.09.23.

La Région, autorité de gestion des fonds structurels

Le 13 avril dernier, plus de 500 participants étaient présents lors du lancement des fonds européens pour la période 2014-2020 au Centre des Congrès de Caen. Ce lancement

a permis de démarrer officiellement le dépôt des premiers dossiers de cofinancement pour la période 2014-2020 et de marquer le nouveau rôle de la Région en tant qu'autorité de gestion. Depuis 2014, les Régions françaises sont, en effet, devenues gestionnaires de la majorité des fonds européens.

Les chiffres clés donnent une indication de l'importance de ces financements. Ainsi, les enveloppes pour le développement régional (187 millions d'euros), l'agriculture (308,7 millions d'euros), l'emploi, la formation et l'inclusion sociale (95,4 millions d'euros – 55,6 millions gérés par l'Etat et 39,8 millions d'euros gérés par la Région) et la pêche (13,5 millions d'euros) représentent environ 605 millions d'euros pour financer des projets innovants en faveur du développement économique, social et de l'attractivité de la Basse-Normandie jusqu'en 2020. Ces crédits sont mis en œuvre dans le cadre de programmes européens qui peuvent être soit nationaux, soit régionaux.

Les acteurs de l'économie sociale et solidaire - entreprises, coopératives, associations - peuvent être particulièrement intéressés par les mesures sur l'innovation sociale dans le cadre du Fonds social européen. Toutefois, ils peuvent accéder à l'ensemble des fonds européens dès lors que leur projet est éligible. En effet, parmi les priorités de financement figurent notamment la création et le développement des entreprises (y compris dans le domaine de l'économie sociale et solidaire), des actions en faveur de l'e-inclusion, l'efficacité énergétique dans le logement social, l'insertion par l'activité économique, le développement des circuits courts de commercialisation des produits agricoles et le renforcement des services à la population en milieu rural (santé, culture, etc.).

Les jeunes s'engagent dans l'économie sociale et solidaire !



Grâce à l'action de sensibilisation à l'ESS initiée depuis 3 ans par la Région Basse-Normandie, en partenariat avec le Rectorat, et animée par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) et l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), 500 lycéens et apprentis de 10 établissements de la région ont découvert tout au long de cette année scolaire les fondements et les valeurs de cette économie.

Réunis en mai dernier à Caen pour faire le bilan de cette année de sensibilisation, les lycéens ont présenté leurs nombreuses actions réalisées en classe. Créer une exposition, monter une émission de radio, réaliser une vidéo, rencontrer des entreprises de l'ESS, concevoir un festival, mettre en place une campagne de micro financement, s'exprimer autour d'ateliers d'écriture... autant de façons d'encourager les jeunes, de façon ludique ou participative, à comprendre, s'engager, promouvoir cette autre façon de penser l'économie basée sur la coopération et des valeurs de solidarité et d'utilité sociale.

La Région a lancé le nouvel appel à projets auprès des lycées et des Centres de Formation d'Apprentis pour la rentrée 2016 ; la date limite de dépôt des dossiers est le 19 juin.

Contact : cress@cress-bn.org et ardes-bn@wanadoo.fr

Un Tour de l'économie sociale et solidaire en Basse-Normandie : 9 étapes pour sensibiliser, développer, structurer !



La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et ses partenaires organisent depuis septembre 2014, le Tour de Basse-Normandie de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour favoriser l'interconnaissance et encourager les dynamiques locales entre acteurs de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, entreprises sociales...) et avec les collectivités et acteurs socio-économiques.

Suites aux 8 étapes qui ont eu lieu sur les territoires bas-normands, se tiendra à l'automne, l'étape finale à Caen. Cette rencontre sera une nouvelle fois l'occasion de mieux comprendre ce qu'est l'économie sociale et solidaire, de découvrir des initiatives locales, d'échanger sur le développement d'activités et les coopérations sur le territoire du pays de Caen.

Vous souhaitez avoir plus de renseignements, participer et/ou être associé, n'hésitez pas à contacter la CRESS Basse-Normandie : 02 31 06 09 23, cress@cress-bn.org

FICHE PRATIQUE

Le service civique : une opportunité pour les jeunes et les associations



Crédit : Emilie Wick-L'union fait la force- 1er prix du jury et prix régional d'Alsace

Ni bénévolat, ni salariat, le service civique permet aux jeunes de vivre différemment leur engagement associatif. Ce dispositif est appelé à prendre de l'ampleur.

Mis en place par la loi du 10 mars 2010, le service civique a d'ores et déjà accueilli plus de 85 000 jeunes dont 84% au sein d'associations. Cependant, le gouvernement et l'Agence du service civique ne comptent pas en rester là. L'objectif affiché de 70 000 volontaires dès 2015 et de 150 000 en 2016 démontre cette ambition.

Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Ceux-ci sont accueillis pendant 6 à 12 mois dans une structure qui peut être un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public, en France ou à l'étranger. La structure d'accueil doit néanmoins être agréée pour ce faire. Les volontaires y accomplissent une mission d'intérêt général, d'au moins 24h hebdomadaires, dans un des domaines reconnus comme prioritaires : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, le sport, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, le développement international et l'action humanitaire ainsi que l'intervention d'urgence.

Chaque volontaire reçoit une indemnité de l'État (467,34 euros) directement versée par l'Agence de services et de paiement (ASP) ainsi qu'une aide complémentaire (106,38 euros) versée en nature ou en argent par la structure qui l'accueille, pour un total de 573,72 euros nets mensuels. Le service civique relevant d'un statut juridique particulier est défini dans le Code du service national, les volontaires ne dépendent pas du Code du travail.

Un double engagement

Accueillir un jeune en service civique, c'est lui permettre de mener à bien un projet personnel d'engagement citoyen quel que soit son parcours antérieur. Un tel accueil doit donc être conçu comme une rencontre entre deux projets : celui de l'association et celui du jeune.

Pour le jeune, cet engagement dans un projet collectif doit véritablement être une opportunité d'apprentissage de la citoyenneté. Il ne s'agit pas d'une forme de stage qui viserait à acquérir des compétences professionnelles.

Au niveau de l'association, la mission proposée ne doit en aucun cas se substituer à un emploi, même si la limite est parfois difficile à appréhender spontanément. La réflexion qui mène à l'accueil d'un jeune volontaire est donc fondamentalement différente de celle liée au recrutement d'un salarié ou d'un stagiaire. C'est pour s'assurer du bon respect de la philosophie du dispositif que les structures d'accueil doivent être agréées et qu'elles sont soumises à un suivi.



A savoir

Volontariat et ... volontariats !

D'autres formes de volontariat existent, plusieurs étant regroupées sous le label « Service civique » ce qui peut entraîner de la confusion. Le volontariat de service civique (et non le service civique...), appelé à devenir volontariat associatif dans la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, est ainsi un dispositif semblable au service civique mais accessible à toute personne de plus de 25 ans, pour une durée de 6 à 24 mois. Dans ce cas, l'indemnité est intégralement versée par la structure d'accueil au volontaire. Il y a par ailleurs des dispositifs tels que le service volontaire européen, le volontariat de solidarité internationale, le volontariat international en entreprise et le volontariat international en administration. Ceux-ci sont régis par des dispositions propres.

En amont

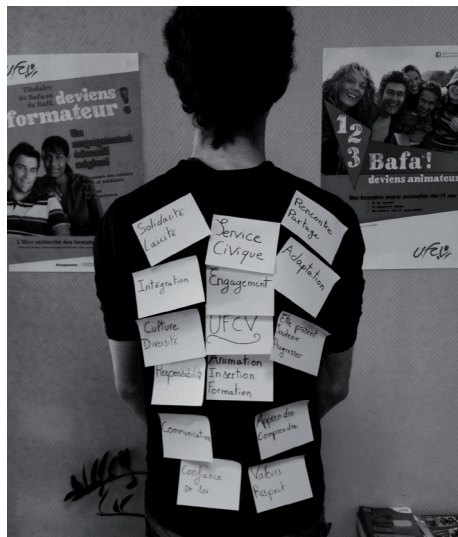
Pour préparer au mieux l'accueil d'un volontaire, il est important de consulter le Référentiel des missions de service civique et le guide Accueillir un volontaire en service civique disponibles, comme un certain nombre d'autres documents utiles, sur le site www.service-civique.gouv.fr (rubrique « Organismes », « Vous n'êtes pas encore un organisme agréé », « Comment obtenir un agrément ? » OU « Organismes », « Vous êtes un organisme agréé », « Guides et formations »).

Les demandes d'agrément se font auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de votre département (DDCS) si votre association agit au niveau local, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) si elle rayonne au niveau régional ou s'il s'agit d'une mission à l'étranger, ou directement auprès de l'Agence du service civique si votre structure a une vocation nationale. N'hésitez pas à prendre contact avec le référent approprié (voir contacts ci-dessous).

Trouver un volontaire

« À l'heure actuelle, il y a quatre jeunes aspirants volontaires pour une offre de mission offerte. On ne manque donc pas de volontaires. En Basse-Normandie, l'objectif quantitatif est de 480 missions relevant de l'agrément régional en 2015. Cependant, on veillera à garantir la qualité des missions proposées, conformément aux procédures d'agrément » précise Christophe Boulant, référent régional du dispositif.

Il est obligatoire de publier vos offres de mis-



Crédit : Raffaël Clugery-Se projéteur - Prix de Basse Normandie

sion sur la plate-forme de l'Agence du service civique (www.service-civique.gouv.fr) pour que le plus grand nombre de jeunes en ait connaissance. Cependant, vous pouvez également la diffuser par tout autre moyen à votre disposition.

Modalités

Les volontaires n'étant pas des salariés, il n'y a pas de déclaration unique d'embauche à faire ou d'autres démarches à entreprendre que celles décrites. Les démarches administratives sont à effectuer via l'application en ligne ELISA (<https://elisa.service-civique.gouv.fr>) qui permet de créer et d'éditer le contrat de service civique et de gérer le versement des indemnités – prendre préalablement contact avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) de Limoges pour obtenir un identifiant et un mot de passe.

Toute modification du contrat (augmentation du nombre d'heures hebdomadaires ou de la durée du contrat, changement de mission, etc.) doit être mentionnée dans un avenant au contrat et saisie dans ELISA.

Un préavis d'un mois est requis en cas de rupture anticipée du contrat sauf dans le cas où cela permet l'embauche du jeune en CDI ou en CDD d'au moins six mois, ou en cas de force majeure ou de faute grave.

Lorsque cette rupture est à l'initiative de l'association, vous devez en préciser le motif et la signifier par lettre recommandée avec accusé de réception ou la remettre en main propre contre décharge.

Il faut également prévenir l'ASP via ELISA pour suspendre le versement des indemnités.

En cas de difficultés, la DRJSCS assure un soutien technique et logistique.



Crédit : (c) Florent Dubois - Génération-2e prix du jury



Informations et documents utiles

Sur le site :
www.service-civique.gouv.fr



CONTACTS

- **Christophe Boulant** – référent service civique régional
- DRJSC Basse-Normandie
- christophe.boulant@drjscs.gouv.fr - 02 31 52 73 19
- **Guillaume Bonnet** – référent départemental du Calvados
- DDCS du Calvados
- guillaume.bonnet@sante.gouv.fr – 02 31 52 74 26
- **Jean-Marc Julien** – référent départemental de la Manche
- DDCS de la Manche
- jean-marc.julien@sante.gouv.fr – 02 50 71 50 00
- **Pascale Foret** – référente départementale de l'Orne
- DDCSPP de l'Orne
- pascale.foret@orne.gouv.fr – 02 33 32 50 50

Les engagements de l'association

► Garantir le bon déroulement de la mission

Pour cela, l'association désigne un tuteur tenu de suivre l'évolution du projet et, le cas échéant, en ajuster les limites et modalités. Ce peut être un bénévole ou un salarié. Des offres de formation spécifiques existent pour bien remplir cette mission.

► Dispenser une « formation civique et citoyenne »

Obligatoire pour chaque volontaire (décret du 6 mars 2012), cette formation comprend deux volets distincts.

Le premier volet a pour objectif de le sensibiliser aux valeurs de la République ou à l'organisation de la cité. Les thèmes sont choisis parmi le référentiel défini par l'Agence du service civique mais les modalités sont libres. Par exemple, ce peut être sous forme de discussions, d'animations, de rencontres avec des élus ou de visites de lieux symboliques. Cette partie de la formation peut être assurée par la structure d'accueil elle-même, seule ou en partenariat, ou déléguée à un organisme extérieur.

Le second volet consiste en une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1). Cette formation est assurée par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France ou la Croix-Rouge Française. Le coût de cette formation est assumé par l'Agence du service civique (hors frais de déplacement et de repas).

► Remettre un bilan nominatif

Chaque volontaire reçoit à la fin de sa mission une attestation de service civique ainsi qu'un

bilan qui décrit les activités exercées ainsi que les aptitudes, connaissances et compétences acquises durant son service civique.

► Rendre compte

Chaque année, l'association est tenue de faire un rapport sur les activités menées au titre du service civique. Plus qu'un simple compte-rendu, il permet de faire état des difficultés rencontrées, de notifier ce que le programme a apporté à la structure et, éventuellement, de faire des propositions.



A cliquer

Des guides en ligne

L'Agence du service civique a édité différents guides pour aider les structures d'accueil dans toutes ces missions :

- Guide à destination des tuteurs : <http://goo.gl/fuujqt>
- Guide pour l'élaboration du bilan nominatif : <http://goo.gl/Yd7adr>
- Trame de compte-rendu annuel : <http://goo.gl/l8VXIU>

Crédit : Ligue de l'Enseignement de Basse Normandie



Trois questions à Arnaud Vasselín, adjoint régional à la Ligue de l'Enseignement Basse-Normandie

« On a déjà vu le cas d'un jeune devenu, deux ans après, trésorier de l'association qui l'avait accueilli »

Accueillez-vous beaucoup de volontaires dans votre structure ?

La Ligue de l'Enseignement est organisée en fédérations départementales, faisant elles-mêmes partie d'une confédération nationale. En Basse-Normandie, pour s'adapter aux évolutions territoriales, les fédérations départementales ont regroupé diverses fonctions au sein d'une union régionale. Ainsi, depuis le début de l'année, c'est cette dernière qui assure la fonction employeur et la gestion patrimoniale. Nous accueillons des jeunes volontaires au sein de l'union régionale elle-même et accompagnons les associations affiliées lorsqu'elles souhaitent mettre en place une mission de service civique. Au total, environ 25 jeunes sont accueillis au sein de notre réseau sur la région.

Cette organisation en réseaux facilite-t-elle le recours à un service civique ?

En effet. Parce qu'elles font partie de la Ligue de l'Enseignement, les associations affiliées n'ont pas à faire de démarches pour obtenir l'agrément : chacune d'entre-elles bénéficie de l'agrément octroyé à la confédération nationale. En contrepartie, l'union régionale est co-responsable et doit s'assurer du respect du cahier des charges. C'est pourquoi lorsqu'une association souhaite proposer un service civique, elle présente d'abord son projet à l'union régionale qui peut l'aider à l'affiner. On formalise la démarche grâce à la signature d'une charte interne qui vise un engagement un peu plus poussé. Parce qu'il y a un réel enjeu à bien assurer le suivi du dispositif, on forme les tuteurs et on tâche de mettre en place un double tutorat avec une personne au sein de l'association elle-même et une autre au sein de la Ligue, référent sur le département. De plus, on organise les formations au niveau régional et on fait en sorte que les volontaires des différentes associations se rencontrent.

A vos yeux, quels sont les bénéfices d'un service civique ?

On sous-estime la complexité pour les jeunes d'appréhender le milieu associatif. S'investir dans le cadre d'un service civique est une bonne porte d'entrée. Cela donne le temps de s'approprier le projet associatif dans son ensemble et de comprendre le fonctionnement, notamment qui assume les différents rôles. À la Ligue de l'Enseignement, on fait le pari que cette expérience donne envie au jeune de prendre des responsabilités (au sein de l'association qui l'accueille ou d'une autre) et facilite le renouvellement de la gouvernance associative. On a déjà vu le cas d'un jeune devenu, deux ans après, trésorier de l'association qui l'avait accueilli. Pour une association, accueillir un volontaire est une véritable occasion de questionner son projet associatif et de s'interroger sur la place faite aux jeunes, tant dans ses actions que dans ses instances de décisions. Enfin, pour une structure comme la nôtre, accompagner ce dispositif permet de renforcer la relation fédérative. Bref, on a tous à y gagner !

TÉMOIGNAGE

« XXXXXXXX »



Crédit : Rejouets

De nombreuses associations bas-normandes se sont saisies du dispositif de service civique à l'image de Rejouets qui en est à sa troisième expérience. Preuve s'il en est, qu'accueillir un volontaire apporte beaucoup à une association.

Rejouets est née d'une double volonté de renforcer le lien social sur le territoire et sensibiliser à la réduction des déchets. Les membres de l'association ont trouvé que le jeu était un moyen idéal pour cela. Grâce à des actions de collecte de jeux et de jouets auprès des habitants et de recyclage avec les bénévoles, des activités se sont développées et ont permis la mise en place d'une ludothèque ou la constitution d'une malle pédagogique du jeu et du recyclage.

À l'écoute du territoire, l'association met aussi ses compétences à disposition des habitants pour faciliter l'organisation d'animations telles que des rando-poussettes, des ateliers de chant ou de danse en famille ...

La marche vers le service civique

Le service civique s'est présenté, pour les membres de l'association, comme l'opportunité d'offrir à un jeune la possibilité d'explorer une activité associative mais aussi l'occasion de transmettre des compétences et les valeurs d'un projet. Il s'agit sur une période relativement courte de montrer au volontaire, de l'intérieur, comment on peut concrétiser un projet d'une telle envergure avec une véritable dimension économique en partant d'une simple idée entre amis. Christelle Gaschy, coordinatrice de la structure, va même plus loin : « On essaye d'être dans la collaboration sur la prise d'initiatives notamment en prêtant



Crédit : Rejouets

une oreille attentive aux propositions des volontaires. »

Pour recevoir des volontaires, l'association a sollicité un agrément qui lui a été délivré en 2012 et renouvelé en 2014. Les volontaires suivent des formations obligatoires et le tutorat, assuré par la présidente de l'association, est fait de telle sorte que le volontaire puisse découvrir les différentes facettes de l'activité.

La mise en place du dispositif

Juliette est la troisième volontaire accueillie en service civique, le mot d'ordre étant que les missions correspondent aux compétences et envies du volontaire. Elle est en charge de l'amélioration de la ludothèque, conformément au plan de développement de l'association. Grâce à ses compétences, aux fiches actions et à la transmission par la pratique des savoir-faire des bénévoles, elle s'est totalement appropriée ses missions.

L'association bénéficie par ailleurs de l'appui de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui s'est par exemple déplacée pour rencontrer les membres de l'association à l'occasion de leur première expérience en service civique. Selon Christelle Gaschy, « ces échanges forts intéressants sont l'occasion de répreciser la place de collaborateur du volontaire. Nous avons aussi travaillé en 2014 avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des

Sports et de la Cohésion Sociale à l'évaluation du dispositif au sein de Rejouets. Ce temps est nécessaire pour ne pas tomber dans les écueils car, dans une petite structure, un volontaire peut très vite prendre beaucoup de place et s'éloigner du cadre de ses missions. Nous tenons à définir au mieux les missions mais surtout à inclure un volet « découverte des partenaires de l'association » pour aider le volontaire dans la construction de son projet personnel et professionnel. »

Une expérience enrichissante

Grâce au service civique, les bénévoles, la salariée et les volontaires ont su jouer de leurs complémentarités. La motivation première de l'association qui était de transmettre la philosophie de son projet est pleinement satisfaite. Cela s'avère également un moyen idéal pour questionner le fonctionnement de la structure du fait du regard à la fois interne et externe qu'est en mesure de porter le volontaire. Sa vision critique, ses avis et son soutien permettent de rectifier le tir des dysfonctionnements.

Christelle Gaschy conclut en ces termes : « Ça prend du temps d'accompagner comme il se doit un volontaire mais, à notre sens, il s'agit d'un investissement et d'une valorisation de notre activité. De plus, c'est une réelle reconnaissance pour l'association. Notre premier agrément « service civique » a suscité un engrenage positif renforçant notre positionnement sur le territoire avec l'octroi de l'agrément « Jeunesse et Éducation Populaire » et la labellisation de l'association « Espace de Vie Sociale » par la CAF ».

Association Rejouets,
rejouets@gmail.com - <http://rejouets.com/>

DLA CALVADOS



Ligue de l'Enseignement
de Basse-Normandie
16 rue de la Girafe
BP 5091
14078 Caen Cedex 5

02 31 06 11 00
dla14@laliguebn.org

DLA ORNE

Mission Locale
du Pays d'Alençon
59 rue Saint-Blaise
61000 Alençon

02 33 32 79 47
dlaorne@missionlocale-alencon.fr



DLA RÉGIONAL

Chambre Régionale de l'Economie Sociale
et Solidaire (CRESS) de Basse-Normandie
12 rue Alfred Kastler
14000 Caen

02 31 06 09 23
dlabn@cress-bn.org

DYNAMIQUES ASSOCIATIVES, LE MAGAZINE DU DLA

Éditeur	: Jean-Louis LAMBERT - CRESS Basse Normandie - 12 rue Alfred Kastler - 14000 CAEN
Directeur de publication	: Jean-Louis LAMBERT
Responsable de la rédaction	: Genièvre François
Comité éditorial	: Alice Derrien, Marie Desse-Baude, Genièvre François, Céline Marc, Carole Morice, Cécile Plumer
Rédaction	: SCOP La Navette, CRAJEP Basse-Normandie, DRJSCS Basse-Normandie, Région Basse-Normandie, CRESS Basse Normandie
Conception et réalisation technique	: Revenons à nos moutons - www.revenons-a-nos-moutons.com/CRESS Basse-Normandie
Impression	: PRN, 28 rue du Poirier, BP 90180, 14652 Carpiquet Cedex
Date de parution	: juin 2015
Dépôt légal	: mars 2012
ISSN	: ISSN 2258-708X



Envie de donner votre avis sur ce journal ou d'obtenir plus de précisions sur un sujet ? écrivez à dynamiques.associatives@cress-bn.org !

En Basse Normandie, le Dispositif Local d'Accompagnement est porté par



Il est financé par

